

2026-04/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER

Membres présents : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Marie MEYER, Jacques BERENGER, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Sophie LOPEZ, Jean-Claude RENUCCI, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Karine CACHELEUX, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joëlle FOURNEL, Olivier MONERY

Membres absents excusés : Bérengère GINOUX (pouvoir à Sophie LOPEZ),
Christiane TANZI (pouvoir à Sandrine BUIRON)

Membres absents : Pascal MONTLAHUC

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 24

VOTANTS : 26

RENOUVELLEMENT DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.724-1 à L.724-14 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est dotée d'une **réserve communale de sécurité civile (RCSC)**, composée de bénévoles, ayant pour objectif de renforcer la capacité de la commune à faire face aux situations de crise.

Cette réserve a pour missions principales :

- L'information et la préparation de la population face aux risques majeurs ;
- Le soutien et l'assistance aux populations en cas de sinistre ;
- L'appui aux services de secours et aux autorités compétentes, sans se substituer à eux.

Monsieur le Maire précise que le **Comité Communal Feux de Forêt (CCFF)** est intégré à cette réserve communale de sécurité civile, tout en conservant son organisation propre.

Il est proposé au conseil municipal de **renouveler la réserve communale de sécurité civile** et d'en préciser les modalités de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de renouveler la réserve communale de sécurité civile de la commune de Callian ;
- **PRÉCISE** que le Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) est intégré à cette réserve ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à organiser et à mettre en œuvre cette réserve, et à prendre tout acte nécessaire à son fonctionnement ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Sébastien MATTHIEU-BORDEAUX pour assurer la coordination de la réserve communale de sécurité civile.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance

